

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL**

Procès-Verbal n°: P.V - 006 -2014

Du : Mardi 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Isabelle Oger et Chantal Delamour et Monsieur Gérard Wagenstrutz,

Délégués de la Commune de Chauvry :

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente et Messieurs Jacques Delaune, Pierre Aussel et Raphaël Barouch,

ETAIT ABSENT :

Madame Malvina Boquet remplacée par Madame Chantal Delamour

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard Wagenstrutz

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 37

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose qu'un membre de la Commune de Béthemont-la-Forêt soit secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Wagenstrutz propose sa candidature.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard Wagenstrutz comme secrétaire de séance.

029 - 2014 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2014 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 16 octobre 2014 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Le Président passe au vote.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 16 octobre 2014

030 - 2014 – Approbation des conventions de refacturation du personnel du syndicat :

Monsieur Le Président rappelle que les agents embauchés par le Syndicat, travaillent aussi pour le compte des Communes adhérentes au Syndicat et plus particulièrement pour la commune de Béthemont-la-Forêt.

Deux agents du SIRES assurent des missions pour la Commune de Béthemont-la-Forêt :

-un poste d'adjoint technique pour le service de restauration scolaire et d'entretien des locaux de la restauration scolaire à raison de 11 heures par semaine scolaire, adjoint de 16 heures de ménage, par an, pendant les congés scolaires, soit un total de 412 heures à l'année ou 30.25% de travail effectif,

-un poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux à raison de 5 heures par semaine scolaire, soit 180 heures à l'année ou 24.83% de travail effectif.

Aussi il convient que les missions réalisées pour le compte de la Commune de Béthemont-la-Forêt, lui soient refacturées.

Pour cela il est proposé une convention entre le syndicat et la commune de Béthemont-la-Forêt pour déterminer les conditions de refacturation.

Les projets de convention de refacturations ont été présentés aux Membres du bureau du comité, en date du 3 octobre.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Aussi il est proposé de passer au vote d'approbation des conventions de refacturations du personnel du Syndicat à la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve, les conventions de refacturation du personnel du Syndicat, travaillant pour le compte de la Commune de Béthemont-la-Forêt, pour une durée de un an, ci-annexées

Autorise Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, à signer tous les actes afférents et les mettre en œuvre.

031 - 2014 – Approbation des conventions de refacturation du personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur Didier Dagonet, Président rappelle que la Commune de Béthemont-la-Forêt emploie un adjoint technique faisant fonction d'ATSEM.

Cet agent de la fonction publique est titulaire et travaille à 85.75% de son temps pour le SIREs. Sa rémunération est versée par la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Aussi il est proposé une convention entre la commune de Béthemont-la-Forêt et le syndicat pour déterminer les conditions de refacturation.

Le projet de convention de refacturations a été présenté aux Membres du bureau du comité, en date du 3 octobre

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve, les conventions de refacturation de l'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt et travaillant pour le compte du SIREs, ci-annexée

Autorise Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, à signer tous les actes afférents et la mettre en œuvre.

032 - 2014 – Approbation des conventions de refacturation du personnel de la Commune de Chauvry :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise qu'un agent de la Commune de Chauvry, travaille pour le compte du Syndicat lors de l'accueil des enfants aux temps d'activités pédagogiques et pour l'entretien des locaux utilisés dans le cadre des activités du RPI.

Aussi il est proposé d'instaurer une convention entre la commune de Chauvry et le syndicat pour déterminer les conditions de refacturation

Le projet de convention de refacturations a été présenté aux Membres du bureau du comité, en date du 3 octobre.

Monsieur Le Président souligne que l'ensemble des conventions de refacturation devront être validées par les Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique de la Commune de Chauvry.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la convention de refacturation de l'adjoint technique, de la Commune de Chauvry et travaillant pour le compte du SIREs, ci-annexée

Autorise Monsieur Didier Dagonet, le Président, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

033 - 2014 – Approbation de la convention de refacturation du transport périscolaire du mercredi midi :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires un accueil de loisirs le mercredi après-midi a été mis en place sur la Commune de Villiers Adam.

Après enquête auprès des parents d'élèves de Béthemont-la-Forêt, les élus de la commune de Béthemont-la-Forêt ont souhaité faire bénéficier de cette prestation aux enfants de la commune.

Compte tenu que cette prestation supplémentaire est prévue dans le cadre du marché des transports scolaires le syndicat a signé un ordre de service au transporteur

De ce fait, il convient d'instaurer une convention entre la commune de Béthemont-la-Forêt et le syndicat pour déterminer les conditions de refacturation du coût du transport entre Béthemont-la-Forêt et Villiers Adam

Le projet de convention de refacturations a été présenté aux Membres du bureau du comité, en date du 3 octobre.

Monsieur Jacques Delaune demande si dans l'avenir des Chauvriots souhaitent bénéficier de ce service, et compte-tenu du coût de transport qui n'est pas aussi élevé qu'à l'origine, il demande si la Commune de Chauvry pourra en bénéficier.

Monsieur Le Président valide la demande de M. Delaune pour le transport mais rappelle que cette prestation est soumise à une convention entre la Commune de Chauvry et celle de Villiers Adam et que pour cela il faut voir avec eux.

Monsieur le Président précise que si des enfants de Chauvry utilisent à l'avenir le transport entre Chauvry et Villiers Adam, la convention entre la commune de Béthemont-la-Forêt et le syndicat sera dénoncée. L'ensemble des frais de ce transport sera pris en charge par le syndicat.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, souligne un manque de communication sur ce dossier.

Monsieur Le Président précise que les informations nous sont parvenues la veille de la rentrée, que le STIF a tardé à nous répondre et le transporteur aussi.

Après un débat, il est proposé de procéder au vote d'approbation de la convention de refacturation du transport périscolaire du mercredi midi.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant les observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, deux voix contre Messieurs Pierre Aussel et Jacques Delaune et une abstention Monsieur Raphaël Barouch,

Approuve, la convention ci-annexée, de refacturation du transport périscolaire supporté par le SIRES à la Commune de Béthemont-la-Forêt,

Autorise Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, à signer tous les actes afférents et la mettre en œuvre.

034 - 2014 – Approbation du budget supplémentaire :

Monsieur Didier Dagonet, Président, souligne que lors de l'approbation du budget primitif, aucun crédit n'avait été inscrit pour palier à l'augmentation des charges liées à la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande pourquoi on double la cotisation d'assurances.

Monsieur Le Président précise que la facture afférente sera à régler au 2 janvier 2015, aussi au vu du peu d'avance de trésorerie du Syndicat, il convient d'inscrire cette cotisation dès à présent.

Madame La Vice-Présidente demande que le budget primitif 2015, soit établi sur la base du budget primitif et supplémentaire 2014.

Aussi un projet de budget supplémentaire a été présenté aux Membres de la Commission des Finances, aux Membres du Bureau du Comité, qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Chapitre	BP	Réalisé au 07/11/2014	Proposition de BS	BP + BS
011 Charges à caractère générale	64 020.00€	50 896.29€	24 139.00€	88 159.00€
012 Charges de personnel	69 610.00€	49 794.85€	10 561.50€	80 171.50€
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	200.00€	0.00€	0.00€	200.00€
65 Autres charges de gestion courante	5 000.00€	5 000.00€	0.00€	5 000.00€
Total des dépenses	138 830.00€	105 691.14€	34 700.50€	173 530.50€
002 Excédent antérieur reporté	21 182.05€	0.00€	0.00€	21 182.05€
70 Produits de services	14 900.00€	14 349.69€	8 292.00€	23 192.00€
74 Dotations et participations	102 747.95€	93 303.11€	26 408.50€	129 156.45€
Total des recettes	138 830.00€	107 652.80€	34 700.50€	173 530.50€

Investissement :

Chapitre	BP	Réalisé au 07/11/2014	Proposition de BS	BP + BS
21 Immobilisations corporelles	5 000.00€	0.00€	0.00€	5 000.00€
Total des dépenses	5 000.00€	0.00€	0.00€	5 000.00€
001 solde d'exécution d'investissement reporté	1 197.39€	0.00€	0.00€	1 197.39€
10 Dotations et fonds divers	510.95€	510.95€	0.00€	510.95€
13 subventions d'investissement	3 291.66€	3 291.66€		3 291.66€
Total des recettes	5 000.00€	3 802.61€	0.00€	5 000.00€

Le Trésorier a demandé la suppression de l'imputation 1314, et le passage des crédits au compte 13248. Les titres déjà émis seront annulés et réémis.

Après un débat, il est proposé de procéder au vote d'approbation du budget supplémentaire, qui s'élève à 34 700.50€ pour le fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses et 0.00€ en investissement.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Considérant le budget primitif 2014, adopté le 26 mai 2014, par délibération N°016-2014,

Considérant les travaux de la commission des finances, en date du 1^{er} octobre 2014,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant les observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, deux voix contre Messieurs Raphaël Barouch et Jacques Delaune et une abstention Monsieur Pierre Aussel,

Approuve, le budget supplémentaire comme il a été présenté,

Autorise le Président à sa mise en œuvre.

035 - 2014 – Approbation des dotations des communes adhérentes :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que dans le cadre du budget supplémentaire, il est prévu une participation supplémentaire des Communes adhérentes.

Monsieur Le Président rappelle que la clef de répartition est en fonction de la fréquentation à l'accueil périscolaire, l'école et de la population des communes adhérentes et que la répartition proposée a été présentée aux Membres de la Commission des Finances, en réunion du bureau du Comité Syndical, le 3 octobre dernier.

Aussi au vu du budget supplémentaire proposé, la dotation des communes se répartit comme telle :

	Total	Investissement	Fonctionnement périscolaire	Fonctionnement Scolaire
Béthemont- la-Forêt	4 142.42€	0.00€	2 149.86€	1 992.56€
Chauvry	3 197.08€	0.00€	1 737.98€	1 459.10€
Total	7 339.50€	0.00€	3 887.84€	3 451.66€

Après un débat, il est proposé de procéder au vote d'approbation de la dotation supplémentaire des Communes adhérentes pour couvrir le budget supplémentaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Considérant le budget primitif 2014, adopté le 26 mai 2014, par délibération N°016-2014,

Considérant le budget supplémentaire 2014, adopté le 18 novembre 2014, par délibération N°034-2014,

Considérant les travaux de la commission des finances, en date du 1^{er} octobre 2014,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 3 octobre 2014,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une voix contre Monsieur Raphaël Barouch et deux abstentions Messieurs Pierre Aussel et Jacques Delaune,

Approuve, la dotation supplémentaire des Communes comme elle a été présentée et

Autorise le Président à demander les participations afférentes.

B – Position du Syndicat concernant l'adhésion à un comité d'action sociale :

Actuellement les Communes sont adhérentes au CNAS. Auparavant le Syndicat aussi mais suite au départ de l'agent titulaire cela n'a plus été possible car ne peut être représentant du personnel qu'un agent titulaire. La secrétaire du Syndicat étant la seule titulaire et déjà représentante du personnel communal de Béthemont-la-Forêt, elle ne peut donc pas être représentante du personnel du Syndicat. Le coût de l'adhésion au CNAS est d'environ 900€.

Les Membres du Comité soulignent que peu des agents communaux font valoir leurs droits au comité d'action sociale et donc il semble peu pertinent d'engager une démarche d'inscription pour le personnel du Syndicat.

Monsieur Le Président demande si à la place de l'adhésion au comité d'action sociale il ne serait pas plus judicieux que les agents aient en compensation financière, sous la forme d'une prime annuelle, dont le montant reste à la discrétion du Comité du SIREs.

Les Elus soulignent qu'à Chauvry il n'existe pas de prime annuelle et donc cela risque de créer des différences entre les agents.

Monsieur Raphaël Barouch suggère l'instauration de chèque type « Cadhoc ». La distribution de ce type de chèque est réglementée, car pour pouvoir bénéficier d'une exonération des charges patronales dessus, dans le privé, il faut qu'ils soient remis dans le cadre d'occasions exceptionnelles comme Noël ou la fête des mères ou des pères.

Les Membres du Comité décident de regarder si une collectivité publique peut attribuer des chèques de ce type et qu'elle est la procédure afin de réexaminer ce point lors d'un prochain comité syndical.

C – Questions diverses :

► Fête de Noël 2014 :

Le vendredi 12 décembre, les parents d'élèves organisent une bourse aux jouets, dont les bénéficiaires iront aux écoles de 18h à 19h.

L'équipe enseignante propose un temps de chant de Noël à partir de 19h.

Puis Monsieur Le Président précise que le père Noël arrivera avec ses friandises.

Les Membres du Comité valident l'idée de distribuer un père Noël en chocolat lors de cette animation et d'offrir à chaque enfant fréquentant le RPI, un sachet de friandise, qui sera distribué la semaine suivante.

Monsieur Le Président demande de réfléchir à l'indemnisation du père Noël.

Le samedi 13 décembre à partir de 18h30, la Commune de Béthemont-la-Forêt organise un temps d'animation de Noël. Des affiches et affichettes seront transmises à la Commune de Chauvry pour distribution.

► Fonds d'amorçage TAP :

Nous avons reçu une notification de paiement du fonds d'amorçage des TAP. La commune de Chauvry a perçu 300€ et la commune de Béthemont-la-Forêt 533.33€.

Après renseignement pris à la Trésorerie, ces sommes ont bien été affectées à chacune des collectivités.

Aussi Monsieur Le Président informe qu'un titre de recettes sera prochainement émis invitant les communes adhérentes à rembourser le Syndicat.

► Point sur la fréquentation aux TAP :

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, il y a eu 3 séances de TAP, il y a toujours 32 enfants inscrits. Mais on constate une diminution de 3 fréquentations pour le mardi et 8 pour le vendredi.

Pour le vendredi les parents concernés avaient prévu qu'ils ne mettraient plus leurs enfants en fin de semaine car ils sont trop fatigués.

Donc sur trois séances cela fait une moyenne de fréquentation à 25 enfants alors qu'en septembre la moyenne réelle était de 32 enfants.

► Point sur les prévisions scolaires 2015 :

Monsieur Le Président souligne que les enseignants ont demandé les prévisions des inscriptions scolaires pour la rentrée 2015, car nous aurons neuf CM2, qui partiront pour le collège.

Aujourd'hui on note sur Béthemont-la-Forêt : trois enfants nés en 2012 et un enfant né en 2013 ; et sur Chauvry : deux enfants nés en 2012 et un enfant né en 2013.

Les Elus soulignent les prévisions qui s'annoncent tendues.

► Demande de l'agent technique pour bénéficier du remboursement de la partie finale de son BAFA et du paiement d'une formation aux gestes de premiers secours :

L'agent chargé de l'accueil du matin a finalisé son BAFA et demande si le Syndicat peut prendre en charge la dernière partie du BAFA qui s'élève à 360€.

De plus elle demande la prise en charge d'une formation aux gestes de premiers secours.

Madame la Vice-Présidente précise que l'ensemble des agents devraient bénéficier de la formation gestes de premiers secours.

Les Elus décident de se renseigner pour que l'ensemble des agents bénéficie de cette formation, à titre gratuit par le biais du Fil des Trois Vallées.

En sachant qu'ils ne pourront pas tous en bénéficier cette année et qu'ils ne peuvent pas être absents en même temps.

Au sujet de la demande de paiement de la dernière partie du BAFA.

Les Elus ne souhaitent pas donner une suite favorable à la demande de l'agent.

► **Problème de retard d'un agent :**

Les Elus de la Commune de Chauvry précise qu'une des agents du périscolaire est arrivée plusieurs fois en retard et la deuxième agent s'est retrouvée seule pour récupérer les enfants à la descente du car.

Monsieur le Président et Madame la secrétaire administrative n'ont pas eu connaissance de ces incidents, d'autant que l'ensemble des agents a leurs coordonnées téléphoniques.

Monsieur Didier Dagonet précisent qu'il sera rappelé à l'agent ses obligations en matière de respect des horaires.

En parallèle, Monsieur le Président demande que ce type d'incident lui soit signalé par courriel ou appel téléphonique afin de pouvoir établir un rapport factuel.

► **Contrat d'assurances du SIRES :**

Monsieur Le Président a pris note des remarques qui lui ont été faite sur le coût du contrat d'assurances et le mauvais remboursement des frais de personnel en cas de maladie.

Il est prêt à regarder le contrat d'assurances mais aujourd'hui il n'a pas la disponibilité pour le faire.

Aussi il demande si un élu du syndicat peut se charger de ce dossier et rédiger un cahier des charges qui sera présenté au Comité Syndical.

Compte tenu que les élus présents ne peuvent s'occuper de ce dossier la demande sera faite aux élus absents.

► **Accompagnement des enfants au car de ramassage :**

Monsieur Le Président précise qu'il a été interpellé par les enseignantes de Béthemont-la-Forêt sur la problématique qui se pose les jours de TAP. Les enfants allant presque tous aux TAP, l'ATSEM a trop d'enfants à s'occuper et les petits chutent dans l'allée.

De plus, elles ont fait part qu'elles n'ont pas le droit d'accompagner l'ATSEM jusqu'au car de ramassage. Dons à compter du 18 novembre, l'ATSEM se retrouvera seule avec les enfants qui sont une bonne vingtaine.

Les Elus réfléchissent à la procédure qui pourrait être instaurée pour accompagner l'ATSEM.

En attendant l'agent technique de Béthemont-la-Forêt est présent à chaque sortie.

Un courrier sera fait à l'inspection d'académie pour l'interpeller sur ce sujet et lui demander son aide.

► **Goûters au RPI :**

Les Elus de Chauvry ont constaté à plusieurs reprises que l'ensemble des goûters n'ont pas été donnés aux enfants.

Il semblerait que l'agent aurait des difficultés d'organisation pour la préparation des goûters et irait au plus simple.

Monsieur Le Président n'avait pas connaissance de ce point, l'agent concerné sera convoqué et ses obligations lui seront rappelées.

Tout comme précédemment, il demandé qu'un courriel ou appel téléphonique soit fait de suite afin de rédiger un rapport.

De plus, Monsieur Didier Dagonet rappelle qu'une réunion doit être organisée très rapidement, entre les Elus de la Commission réforme des rythmes scolaires et les agents du SIREs, afin d'éclaircir l'organisation des activités.

► **Choix des menus :**

Monsieur Le Président propose que le choix des menus sera désormais soumis aux parents d'élèves qui transmettront leurs choix au secrétariat du SIREs, qui fera le lien avec la commune de Chauvry avant transmission au prestataire Elixor.

Madame Stéphanie Grocaut souligne que le prestataire transmet souvent au dernier moment les menus pour avis.

Monsieur Le Président précise que lors de la réunion prévue jeudi 27 novembre une demande de transmission plus en amont sera formulée.

► **Compte-rendu du Conseil d'école :**

Monsieur Dagonet demande si les Elus de Chauvry ont eu le compte-rendu pour avis.

Il semble que le compte-rendu ait été diffusé sans les corrections demandées par Monsieur Dagonet, ni concertation des Elus de Chauvry.

► **Classe découverte aux Issambres du 12 au 17 avril 2015 :**

Une classe de découverte est organisée pour les deux classes élémentaires.

Les maternelles resteront ici et feront des ateliers sculptures, sur le thème du vent.

► **Car de ramassage :**

Monsieur Gérard Wagentrutz revient sur les problèmes d'accompagnement au car, il suggère qu'à Chauvry le car monte directement devant la salle des fêtes, cela serait plus sécurisant pour les enfants.

Monsieur Le Président demande qu'un courrier soit fait au STIF en ce sens.

Les Elus de Chauvry demandent que les accompagnatrices attendent que le car soit reparti, pour traverser la route. Car les automobilistes roulent vites et les voient au dernier moment.

Un rappel en ce sens sera fait aux agents qui accompagnent.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 23H00**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 18 novembre 2014 :**

Date du Comité :	Numéro :	Objet de la délibération :
18 novembre 2014	029-2014	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2014
	030-2014	Approbation des conventions de refacturation du personnel du syndicat
	031-2014	Approbation des conventions de refacturation du personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt
	032-2014	Approbation des conventions de refacturation du personnel de la commune de Chauvry
	033-2014	Approbation de la convention de refacturation du transport périscolaire du mercredi midi
	034-2014	Approbation du budget supplémentaire
	035-2014	Approbation des dotations des communes adhérentes